

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**  
**COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 MARS 2025 n°1**

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le ONZE MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **14**

**PRESENTS** : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Philippe ROUXEL, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Sandrine LACORRE, M. Philippe BRENELIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Noémie PRIOU JAMOT, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT.

**EXCUSES** :

Mme Céline MARTIN AGISSON ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,  
Mme Virginie GOUMONT,  
M. Jean-Yves BEAULIEU,

**ABSENTS** :

Mme Anne MAILLOUX, Ghislaine LE BIAVANT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

**Convocation du 4 MARS 2025**

**1 – CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE – REAMENAGEMENT / EXTENSION MAIRIE-BIBLIOTHEQUE-POLE DES ARTS- ESPACE PARTAGE- LOGEMENTS**

Dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur les modalités de revitalisation du centre bourg à court et long terme une étude urbaine a été lancée en 2022. Un programme prenant la forme de fiches-actions a été élaboré. La fiche action N°7 consiste en la réhabilitation, de l'ensemble des bâtiments autour de la MAIRIE.

Une étude de programmation architecturale a été lancée en 2024 accompagnée par le Cabinet ISTOR du Rheu. Une étude de besoins a été réalisée en concertation avec les utilisateurs et les habitants. Plusieurs scénarios ont été travaillés pour aboutir au choix d'un scénario par délibération du 17 octobre 2024 (montant estimatif des travaux de la tranche ferme 1 170 000 HT, de la tranche conditionnelle 425 000 HT).

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée sur la base de ce scénario, 21 offres ont été reçues et analysées. Avant de procéder à l'examen des propositions une analyse des pièces du dossier de candidature a été faite. Cinq candidats avaient des pièces manquantes il n'a pas été réalisé de demande de complétude pour ces candidats.

Un tableau provisoire de classement a été établi. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

60 points pour la valeur technique

40 points pour le prix

Une négociation a été mise en œuvre sous forme d'une audition des 3 cabinets proposant les 3 meilleures offres.

L'audition s'est déroulée le lundi 3 mars, à l'issue, un classement définitif a été établi.

Candidats	Montant des honoraires tranche ferme HT	Montant des honoraires tranche conditionnelle HT	NOTE SUR 40 - PRIX	NOTE SUR 60 - TECHNIQUE	TOTAL	CLASSEMENT
Jérôme GUILLOUX architecte	135 694	33 736	34.32	47	81.32	1
COLAS DURAND architectes	122 880	43 605	34.93	45	79.93	2
Nicolas CHAMBON architecte	129 975	28 400	41	36.72	77.72	3

Le groupement dont le mandataire est le cabinet GUILLOUX Architecte est arrivé en tête.

Vu l'avis du comité de pilotage du projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix favorables)

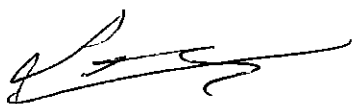
- **relient** la proposition du groupement dont le mandataire est le cabinet GUILLOUX architecte de LAILLE (35) Pour un montant de **135 694 € HT SOIT 162 832.80 € ttc** pour la tranche ferme et **33 736 € HT soit 40 483.20 € ttc** pour la tranche conditionnelle.

- **autorise** le maire à signer le marché et tous documents s'y rapportant.

- **s'engage** à inscrire la dépense au budget 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE



Pour Copie Conforme.  
Le Maire  
Loïc LORRE

